
DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES

DIVISION DE L'URBANISME,
DE L'AMENAGEMENT ET DE LA
CONSTRUCTION

BL

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Avenant n° 2 au marché d'études pour l'aménagement des espaces publics de la ZAC Jules Ferry

P. J. : 1 projet de délibération

L'aménagement des espaces publics de la ZAC Jules Ferry fait l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre n° 98 218 2002 E 091, dont le mandataire est le bureau d'études Société d'Etudes en Infrastructures (SEI). Il comporte une tranche ferme et 9 tranches conditionnelles pour un montant total de 135.897.248 F/CFP A ce jour, seule la tranche ferme a été notifiée au prestataire.

Ces tranches correspondaient initialement à des secteurs de travaux qui ont cependant fortement évolué au cours de l'opération.

L'estimation initiale des travaux de la section 1, ayant servi à l'établissement du coût de la mission, était de 279.000.000 F/CFP. Or celle-ci est aujourd'hui de 563.000.000 F/CFP (environ 400.000.000 F/CFP pour la section 1A en cours de finition et environ 163.000.000 F/CFP pour la section 1B étudiée mais non réalisée). Cette différence s'explique par le fait que l'estimation initiale ne concernait que les travaux de génie-civil (hors réseaux et mobilier urbain), et que celle-ci avait été calculée par le maître d'ouvrage sur la base d'un ratio au m² du coût de l'aménagement de l'ensemble des quais, or la section 1 est manifestement plus riche que les suivantes. D'autre part, les réponses aux marchés d'appel d'offres dépassaient toutes les prévisions, les prix ayant subis une augmentation imprévisible.

Un premier avenant au marché de maîtrise d'œuvre a déjà permis de réajuster le montant de la mission pour le suivi des 400.000.000 F/CFP de travaux.

Il convient désormais de réajuster le montant de la mission pour la part des études dépassant l'estimation de départ, soit pour la différence entre 563.000.000 F/CFP et 279.000.000 F/CFP.

L'objet de cet avenant n°2 est donc d'augmenter le montant du marché de maîtrise d'œuvre pour pouvoir procéder :

- au paiement des études réalisées pour la tranche 1A et omises lors de l'avenant n° 1 dudit marché,
- au paiement des études réalisées pour la tranche 1B dont les travaux n'ont pas commencé.

La somme totale due, définie selon les mêmes modalités et les répartitions retenues par le marché initial est de 11.869.412 F/CFP.

Le montant cumulé des 2 avenants correspondant alors à 10,57 % du montant du marché de maîtrise d'œuvre global initial, cet avenant a été validé, comme le prévoit la réglementation, par la commission d'appel d'offres du 23 février 2006.

Les crédits correspondants sont disponibles au budget de la Ville de Nouméa.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'habiliter le Maire à passer l'avenant correspondant à ce marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement dont le mandataire est le bureau d'études Société d'Etudes en Infrastructures (SEI).

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2006

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six, le jeudi 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM. Jean LEQUES	Mme Mariannick BABE
	Gaël YANNO	M. Patrick OLLIVAUD
	Mme Anne LOSTE	Mme Bernadette BRIZARD-DUMERY
	M. Michel VITTORI	M. Heneliko TELEPINI
DATE DE CONVOCATION	Mme Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme Nicole FURIC
08.03.2006	Mme Francine BEYNEY	MM. Hervé GUEGAN
	Mme Lysiane FLOTAT	Frédéric ANGLEVIEL
	Mme Elisapeta TAOFIFENUA-SAKO	Robert VAUTRIN
	Mme Martine JONES	Jean-Pierre DELRIEU
	Mme Anne-Marie MESTRE	Mme Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	M. TRAN VAN HONG	MM. Michel BOYER
10.03.2006	Mme Dominique KORFANTY	Bernard HERPIN
	M. Jean WASMAN	Mme Marie-Josée GOMEZ
	Mme Françoise CORNU	Mme Dominique COVA
	M. Pierre HENIN	MM. Jean-Raymond POSTIC
	M. Charles ERIC	Hamu WAHEO

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM. Pierre MARESCA	Mme Mireille LEVY
	Marc Kanyan CASE	Mme Malia MAUGATEAU
	Gérard VIGNES	Mme Sonia LAGARDE
Nombre de présents : 32	Mme Jacqueline BROQUET	MM. Christian HENIN
Nombre de votants : 44 (12 procurations)	MM. Laurent BONNEFOND	Gérald CORTOT
	André DUBOIS	Mme Isabelle OHLEN
	Mme Unako Eliane IXECO	Mlle Isabelle CHAMPMOREAU
<u>SORTIE DE :</u>	M. Alfredo VARRA	
M. Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme Christel BERGER	

Monsieur Charles ERIC a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2006/410

autorisant un avenant n° 2 au marché d'études pour l'aménagement des espaces publics
de la ZAC Jules Ferry

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 MARS
2006

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 74 du 21 août 1997 modifiant la délibération n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés administratifs passés au nom du territoire de la Nouvelle-Calédonie, de ses établissements publics et des provinces,

VU le marché n° 98 218 2002 E 091 relatif au marché d'études conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est la société SEI, pour l'aménagement des espaces publics de la ZAC Jules Ferry,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2005/862 du 30 juin 2005 autorisant un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux études pour l'aménagement des espaces publics de la ZAC Jules FERRY,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2005/1625 du 29 décembre 2005 relative au Budget Primitif 2006 de la Ville,

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 23 février 2006,

VU la note explicative de synthèse n° 2006/23 du 13 février 2006,

La Commission du Développement Urbain entendue en séance du 28 février 2006,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer l'avenant n° 2 au marché n° 98 218 2002 E 091 relatif au marché d'études conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est la Société d'Etudes en Infrastructures (SEI) pour l'aménagement des espaces publics de la ZAC Jules Ferry.

ARTICLE 2 /

L'avenant visé à l'article 1er a pour objet d'augmenter le montant du marché de 11.869.412 F/CFP pour porter le montant total du marché à 150.266.827 F/CFP.

ARTICLE 3 /

La dépense est imputable au budget de la Ville de Nouméa, section investissement.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et notifiée au mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, la S.E.I.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (dont D.U.A.C.)	-	1
C.C.A.	-	1
ENTREPRISE S.E.I.	-	1